

**DIRECTION**  
JACQUES-ALAIN MILLER

**COORDINATION**  
ARMAND ZALOSZYC

**ENSEIGNANTS**  
PHILIPPE CULLARD  
PIERRE EBTINGER  
PATRICE FABRIZI  
RODOLPHE GERBER  
FRANCOISE LABRIDY  
MYRIAM MITELMAN  
ARMAND ZALOSZYC

# La Section Clinique de Strasbourg

SOUS LES AUSPICES DU  
DÉPARTEMENT DE PSYCHANALYSE  
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS VIII

les psychoses,  
la normalité  
et l'invention

**SECRETARIAT**  
4 RUE DU GENERAL DUCROT  
67000 STRASBOURG  
[www.psychanalyse67.com](http://www.psychanalyse67.com)

INSTITUT DU CHAMP FREUDIEN  
SESSION 2009/2010  
ASSOCIATION UFORCA - STRASBOURG

INSTITUT DU CHAMP FREUDIEN

# **La Section clinique de Strasbourg**

Sous les auspices  
du Département de Psychanalyse  
de l'Université de Paris VIII

L'ASSOCIATION UFORCA - STRASBOURG

SESSION **2009/2010**

## Introduction

Nulle part au monde il n'y a de diplôme de psychanalyste. Et non pas par hasard, ou par inadvertance, mais pour des raisons qui tiennent à l'essence de ce qu'est la psychanalyse.

On ne voit pas ce que serait l'épreuve de capacité qui déciderait du psychanalyste, alors que l'exercice de la psychanalyse est d'ordre privé, réservé à la confiance que fait le patient à un analyste du plus intime de sa cogitation.

Admettons que l'analyste y réponde par une opération, qui est l'interprétation, et qui porte sur ce que l'on appelle l'inconscient. Cette opération ne pourrait-elle faire la matière de l'épreuve ? - d'autant que l'interprétation n'est pas l'apanage de la psychanalyse, que toute critique des textes, des documents, des inscriptions, l'emploie aussi bien. Mais l'inconscient freudien n'est constitué que dans la relation de parole que j'ai dite, ne peut être homologué en dehors d'elle, et l'interprétation psychanalytique n'est pas probante en elle-même, mais par les effets, imprévisibles, qu'elle suscite chez celui qui la reçoit, et dans le cadre de cette relation même. On n'en sort pas.

Il en résulte que c'est l'analysant qui, seul, devrait être reçu pour attester la capacité de l'analyste - si son témoignage n'était faussé par l'effet de transfert, qui s'installe aisément d'emblée. Cela fait déjà voir que le seul témoignage recevable, le seul à donner quelque assurance concernant le travail qui s'est fait, serait celui d'un analysant après transfert, mais qui voudrait encore servir la cause de la psychanalyse.

Ce que je désigne là comme le témoignage de l'analysant est le nucleus de l'enseignement de la psychanalyse, pour autant que celui-ci réponde à la question de savoir ce qui peut se transmettre au public d'une expérience essentiellement privée.

Ce témoignage, Jacques Lacan l'a établi, sous le nom de la passe (1967) ; à cet enseignement, il a donné son idéal, le mathème<sup>(1)</sup> (1974). De l'une à l'autre, il y a toute une gradation : le témoignage de la passe, encore tout grevé de la particularité du sujet, est confiné à un cercle restreint, interne au groupe analytique ; l'enseignement du mathème, qui doit être démonstratif, est pour tous - et c'est là que la psychanalyse rencontre l'Université.

### Secrétariat de la Section Clinique de Strasbourg

4, rue du Général Ducrot  
67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 36 21 72  
e-mail : section-clinique-strasbourg@wanadoo.fr  
www.psychanalyse67.com

L'expérience se poursuit en France depuis quatorze ans ; elle s'est fait déjà connaître en Belgique par le Champ freudien ; elle prendra dès janvier prochain la forme de la "Section clinique".

Il me faut dire clairement ce que cet enseignement est, et ce qu'il n'est pas.

- Il est universitaire ; il est systématique et gradué ; il est dispensé par des responsables qualifiés ; il est sanctionné par des diplômes.
- Il n'est pas habilitant quant à l'exercice de la psychanalyse. L'impératif formulé par Freud qu'un analyste soit analysé, a été non seulement confirmé par Lacan, mais radicalisé par la thèse selon laquelle une analyse n'a pas d'autre fin que la production d'un analyste. La transgression de cette éthique se paie cher - et à tous les coups, du côté de celui qui la commet.
- Que ce soit à Paris, à Bruxelles ou à Barcelone, que ses modalités soient étatiques ou privées, il est d'orientation lacanienne. Ceux qui le reçoivent sont définis comme des participants : ce terme est préféré à celui d'étudiant, pour souligner le haut degré d'initiative qui leur est donné - le travail à fournir ne leur sera pas extorqué : il dépend d'eux ; il sera guidé, et évalué.

Il n'y a pas de paradoxe à poser que les exigences les plus strictes portent sur ceux qui s'essayent à une fonction enseignante dans le Champ freudien sans précédent dans son genre : puisque le savoir, s'il prend son autorité de sa cohérence, ne trouve sa vérité que dans l'inconscient, c'est-à-dire d'un savoir où il n'y a personne pour dire "je sais", ce qui se traduit par ceci, qu'on ne dispense un enseignement qu'à condition de le soutenir d'une élaboration inédite, si modeste soit-elle.

Il commence par la partie clinique de cet enseignement.

La clinique n'est pas une science, c'est-à-dire un savoir qui se démontre ; c'est un savoir empirique, inséparable de l'histoire des idées. En l'enseignant, nous ne faisons pas que suppléer aux défaillances d'une psychiatrie à qui le progrès de la chimie fait souvent négliger son trésor classique ; nous y introduisons aussi un élément de certitude (le mathème<sup>(1)</sup> de l'hystérie).

Les présentations de malades viendront demain étoffer cet enseignement. Conformément à ce qui fut jadis sous la direction de Lacan, nous procéderons pas à pas.

<sup>(1)</sup> Du grec *mathema*, ce qui s'apprend

15 Août 1988

## La Section clinique de Strasbourg

Du *Séminaire* de Jacques Lacan (1953-80, en cours de publication), on peut dire qu'il a assuré à lui seul la formation permanente de plusieurs générations de psychanalystes. Cet enseignement, qui restitua et renouvela le sens de l'œuvre de Freud, inspire de nombreux groupes psychanalytiques. A l'origine de la création du *Département de psychanalyse*, il continue d'orienter son travail. *L'Institut du Champ freudien* se consacre à son développement. Le *Département de psychanalyse* existe depuis 1968. Il fut rénové en 1974 par Jacques Lacan, qui resta son directeur scientifique jusqu'à sa mort en septembre 1981. Il fait aujourd'hui partie de l'Université de Paris VIII (secrétariat : 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex 02). *L'Institut du Champ freudien* s'inscrit dans le cadre associatif. Il a pris la suite, en 1987, du Cercle de clinique psychanalytique (1976) - (secrétariat : 31, rue de Navarin, 75009 Paris).

Tandis qu'après Barcelone, Bruxelles et Rome, des Sections cliniques se créaient à Madrid, à Buenos-Aires, à Tel-Aviv, à Athènes, pour la première fois en France hors de Paris était créée en 1991 la Section clinique de Bordeaux. Ce furent ensuite Angers et Clermont-Ferrand, puis Lille, Rennes, Aix-Marseille et Dijon, Lyon, Rouen ; puis Chauny-Prémontré, Nantes, Nice et Toulouse, Brest-Quimper et Montpellier. La Section clinique de Strasbourg a été créée en 1997.

La Section ne se situe pas dans le cadre d'un groupe psychanalytique, même si ses enseignants sont d'orientation lacanienne. Elle a pour but d'assurer un enseignement fondamental à partir de la psychanalyse, tant théorique que clinique, qui s'adresse à tous ceux qui peuvent y être intéressés, aux psychanalystes eux-mêmes, aux universitaires, aux professionnels de la santé mentale et de la relation humaine.

Participer à la Section clinique n'habilite pas à l'exercice de la psychanalyse.

Une attestation d'études cliniques sera délivrée aux participants.

La session de la Section clinique de Strasbourg organisée entre octobre 2009 et mai 2010 comprend l'ensemble suivant : un séminaire théorique, une série de conférences par des psychanalystes invités, une présentation de malades, un séminaire pratique qui comporte une argumentation de la présentation et un atelier clinique de cas.

L'association UFORCA-Strasbourg assure la gestion de la Section clinique.

## Les psychoses, la normalité et l'invention

« L'être de l'homme non seulement ne peut être compris sans la folie, mais il ne serait pas l'être de l'homme s'il ne portait en lui la folie comme la limite de sa liberté. »<sup>(1)</sup>

Dans le dire de son dialogue avec Henri Ey, puis dans l'écriture de son texte sur le traitement de la psychose, Lacan par deux fois souligne cette intimité de l'être de l'homme et de la folie. Ce choix essentiel de traiter la folie comme inhérente à l'être de l'homme, et non comme une pathologie affectant son intégrité supposée, est indissociable de l'orientation psychanalytique depuis les premiers travaux de Freud. Avec Lacan, cette voie nous amène à ne plus confondre psychose et folie. La folie n'est que le déchaînement de la psychose. Ainsi, ce ne sont pas seulement les différentes formes de folie qui justifient de parler *des* psychoses, mais aussi les autres modalités de la psychose. La psychose nomme une structure dont certaines excroissances figurent la folie. Elle n'est pour autant incompatible ni avec la normalité la plus stricte, ni avec les inventions les plus heureuses.

Si la psychose touche parfois à l'extraordinaire dans ses manifestations les plus exubérantes, elle se rencontre aussi et beaucoup plus communément dans la banalité des existences les plus ordinaires, bien souvent à l'abri d'un conformisme qui peut s'avérer en être le symptôme. Le terme de psychose ordinaire<sup>(2)</sup> proposé par Jacques-Alain Miller en 1999 a permis de structurer, à partir de la conceptualisation lacanienne de la psychose, le champ éminemment flou de ce qui ne relevait ni de la névrose, ni des formes psychiatriques de la psychose. Encore trop méconnue, cette clinique de la psychose ordinaire est une innovation majeure dans la clinique du psychique. Nous en ferons le point d'entrée de l'enseignement théorique de cette année consacrée aux psychoses<sup>(3)</sup>.

D'autre part, le dernier enseignement de Lacan permet de donner sa juste place à l'invention dans le traitement des troubles psychotiques. La clinique dite borroméenne qui consiste à référer la clinique aux interactions de

(1) Lacan J., « Propos sur la causalité psychique » et « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 151 et p. 575. (Egalement disponible en édition de poche : *Ecrits*, Nouvelle édition, texte intégral en 2 volumes, collection Points essais, Seuil).

(2) *La psychose ordinaire - La convention d'Antibes*, ouvrage collectif, collection Le Paon, Editions Agalma, 1999.

(3) Miller J.-A., « Effet retour sur la psychose ordinaire », *Quarto* n° 94-95, janvier 2009, Ecole de la Cause freudienne.

l'image du corps, de la parole et de la jouissance permet de concevoir quel type d'invention peut assurer le sujet contre le désarrimage de la psychose. Le texte de Jacques-Alain Miller sur l'invention psychotique nous guidera dans l'abord de ce point<sup>(4)</sup>.

Ainsi munis des repères les plus récents dans la recherche sur la psychose, et après avoir accommodé notre vue sur l'inexorable proximité de la folie et de l'être humain, nous serons prêts à nous laisser enseigner à la suite de Freud<sup>(5)</sup> et de Lacan<sup>(6)</sup> par le texte du Président Schreber<sup>(7)</sup>.

En concentrant notre lecture sur une partie du texte<sup>(8)</sup> des *Ecrits* de Lacan, nous privilégierons une approche approfondie des notions et des concepts nécessaires à l'intelligence des psychoses. Nous étudierons notamment la fonction du Nom-du-Père, la structure du délire, la question de la place et de l'identification du sujet psychotique, ainsi que les modalités de l'assomption du sexuel et du traitement du non-sens propres à cette structure.

Nous mettrons à l'épreuve, chemin faisant, le rapprochement *a priori* paradoxal de la normalité et de la psychose afin de préciser ce que signifie la guérison de troubles psychotiques et ce qu'un certain type de normalisation doit à la folie.

Enfin nous confronterons l'approche psychanalytique des psychoses avec le traitement médicamenteux de leurs troubles pour faire valoir la complémentarité de ces deux traitements, le médicament pouvant à l'occasion permettre la restauration du dialogue et la clinique psychanalytique pouvant s'avérer une aide précieuse dans l'indication d'une prescription. Nous tâcherons d'indiquer comment cette alliance, loin de se réduire à un schéma thérapeutique, peut permettre cette invention que certains sujets psychotiques nous ont appris par leurs témoignages et que tous requièrent de la part du thérapeute à qui ils s'adressent.

(4) Miller J.-A., « L'invention psychotique », *Quarto* n°80-81, janvier 2004, Ecole de la Cause freudienne.

(5) Freud S., « Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa », *Le Président Schreber*, Collection Quadrige, Paris, P.U.F., 2008.

(6) Lacan J., « Présentation des *Mémoires d'un névropathe* », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001.

(7) Schreber D.P., *Mémoires d'un névropathe*, Collection Points essais, Paris, Seuil, 1998.

(8) Lacan J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, **section IV** et **post-scriptum**. (Egalement disponible en édition de poche : *Ecrits* 2, collection Points essais, Seuil).

